

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 28 AOUT 2014

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusés : Julie LABRY, Victor PEREIRA

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BOUDES (pouvoir à M. PRUNIER), Carine CHEYNET (pouvoir à Mme COIGNARD)

Absent : Sylvain SECONDY

1. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.
- 2.. Le conseil municipal prend bonne note du rapport d'activités et de contrôle 2013 d'Hérault Energies.

Arrivée de Mme Chaussat

3. A l'unanimité, approbation du projet de convention à intervenir avec la Préfecture de l'Hérault pour la mise à disposition d'un radar pédagogique.
4. A l'unanimité, décision de signer avec la caisse d'allocations familiales de Montpellier, un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.
5. A l'unanimité, approbation des modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement.
6. A 11 voix pour et 1 abstention (AUGÉ), décision de maintenir les participations aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Montarnaud et Aniane jusqu'au 31 août 2014. A compter du 1^{er} septembre 2014 ces participations seront versées uniquement pour les enfants dont l'état de santé impose une scolarisation dans une commune disposant de moyens médicaux permettant une intervention d'urgence.
7. A l'unanimité, décision de signer un contrat de location avec option d'achat et un contrat d'entretien pour le renouvellement des photocopieurs des services communaux.
8. A l'unanimité, décision de renouveler le parc informatique avec migration des logiciels vers une nouvelle version permettant la dématérialisation des données.
9. A l'unanimité, décision de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement

011-charges à caractère général : - 7 700

023- virement à la section d'investissement : 7 700

Dépenses d'investissement

911 : 7000

908 : 700

Recettes d'investissement

021- virement de la section de fonctionnement : 7 700

10. A l'unanimité, mise en place de la compensation des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par le personnel de la commune.
11. Monsieur le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes :

DIA DPU 14-06 : E 122 et 235, DIA DPU 14-07 : C 586, DIA DPU 14-08 : A 308 et 409, DIA 142643 : D 340, 343, 344, 543, 575, 578, 601, 577, 580 et 604.

12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 29 août 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 29 août 2014,
LE MAIRE,